



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Création de la Communauté d'Agglomération de NIORT : prise en
compte provisoire par la Ville de NIORT des charges et des
produits du service de l'enseignement supérieur**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 Mai 2000 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération notamment sur l'enseignement universitaire, formations supérieures, recherches, actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements, et en vue de permettre à la Communauté d'Agglomération de disposer des délais nécessaires à la mise en place de ces transferts, il est demandé à la Ville de NIORT précédemment titulaire de ces compétences de continuer à prendre en compte les charges et les produits de ces services pendant une période maximale de 2 mois.

Les dépenses afférentes à cette période seront intégralement remboursées par la Communauté d'Agglomération de NIORT et les recettes encaissées par la Ville seront restituées à la Communauté d'Agglomération de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter de continuer à prendre en compte pour une période transitoire de deux mois (Mai-Juin) les recettes et les dépenses relatives à l'enseignement supérieur.
- Préciser que les charges et les produits correspondants feront l'objet d'une mise en recouvrement ou d'un reversement à la Communauté d'Agglomération.

"M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'agglomération de Niort n'ayant participé ni au débat ni au vote".

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC